Collège Sciences de la santé
Scolarité D.U. Santé
Case 148
146, rue Léo Saignat
CS 61292
33076 BORDEAUX Cedex

DIPLOME UNIVERSITAIRE

APTITUDE A L'EXPERTISE MEDICALE
EN MATIERE DE DOMMAGES CORPORELS

UFR de rattachement* : *UFR des Sciences Médicales.

ARTICLE I – OBJET, ENTREE EN VIGUEUR

Création par décision du Conseil d'Université à compter de l'année universitaire 2004-2005 le diplôme d'assurance de personnes est remplacé par le **Diplôme Interuniversitaire d'Aptitude à l'expertise médicale** en partenariat avec les Universités Toulouse III, l'Université de la Méditerranée d'Aix-Marseille 2, Nice et Bordeaux.
A compter de l'année universitaire 2020-2021 **ce diplôme devient un Diplôme Universitaire** organisé par la seule Université de Bordeaux. L'intitulé change pour devenir « Diplôme Universitaire d'Expertises Médicales ».
A partir de l'année universitaire 2021-2022, l'intitulé est modifié pour devenir « Diplôme universitaire d'aptitude à l'expertise médicale en matière de dommages corporels ».

ARTICLE II – OBJECTIFS DE LA FORMATION

Il s'agit d'un diplôme de troisième cycle **en 1 an**.

- Connaitre le cadre juridique et la règlementation de l'activité expertale
- Acquérir les différentes méthodologies expertales selon leur contexte
- Maîtriser la technique de la réparation juridique du dommage corporel (RJDC)
- Assimiler et utiliser la nomenclature Dintilhac
- Intégrer et interagir avec les différents protagonistes de l'expertiseObtenir le prérequis au DIU d'expertise en accidents médicaux

ARTICLE III – RESPONSABLES

Monsieur le Professeur Laurent BLOCH
Professeur de Droit
Collège Sciences de la santé
Faculté de Droit – CERFAPS
Avenue Léon Duguit
33608 PESSAC
05 57 57 11 62
laurent.bloch@u-bordeaux.fr

Monsieur le Docteur Edouard BONTOUX Médecin légiste, Praticien hospitalier Service de Médecine Légale Hospices civils de Lyon
Sec. : 04 27 85 80 28
L.D. : 04 72 11 13 46
edouard.bontoux@chu-lyon.fr

Docteur Florence TOVAGLIARO
Médecin légiste
Expert près la Cour d'Appel de Bordeaux
Vice-Présidente, Compagnie des Experts de justice
Du ressort de la Cour d'appel de Bordeaux,
Déléguée section santé
10 Avenue du Bourgailh
33600 Pessac
06 87 23 36 57
dr.florencetovagliaro@orange.fr

Professeur Bertrand GLIZE
PUPH de Médecine Physique et de réadaptation, Service de MPR CHU Bordeaux Pellegrin
Collège sciences de la santé, UFR Sciences médicales / IUSR,
INSERM U1219 BPH, Université de Bordeaux, site Carreire
05 56 79 55 46
bertrand.glize@u-bordeaux.fr

ARTICLE IV – ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A) Capacité d'accueil :
La capacité maximum d'accueil est de **30 personnes**, sur dossier.

B) Durée des études et rythme de formation :
La formation dure **1 an** et a lieu tous les ans.
Les cours ont lieu de janvier à juin de l'année universitaire sous forme de 3 séminaires d'une semaine et se déroulent sur le site de l'Université de Bordeaux.

C) Enseignement théorique :
L'enseignement se fait en présentiel.
Le volume horaire global de la formation est de **90 heures**.

ARTICLE V – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce diplôme s'adresse préférentiellement aux médecins souhaitant exercer une activité d'expertise et/ou souhaitant s'investir dans le champ expertal, notamment afin de devenir expert judiciaire. Les internes du DES de Médecine Légale et expertises médicales ainsi que les capacitaires médico-judiciaires pourront également postuler.

Il envisage les méthodologies de la conduite des expertises, principalement en réparation juridique du dommage corporel, tout en abordant les principaux types d'expertise médicale dans les champs civil, pénal et administratif.

Peuvent s'inscrire :
Les médecins salariés ou libéraux français ou étrangers ainsi que, les titulaires du diplôme de Docteur en chirurgie dentaire ayant une expérience consistante de leur discipline
Les internes en DES/DESC de médecine légale, les capacitaires médico-judiciaires
Par dérogation accordée par le responsable certains professionnels de santé pouvant s'inscrire sur les listes d'experts de la cour d'appel de Bordeaux

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

ARTICLE VI – COUT DE LA FORMATION

En formation initiale : ***600 € /an***,
En formation continue :
- *Reprise d'études non financée :* ***1000 € /an***,
- *Reprise d'études financée :* ***1400 € /an***,

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE VII – CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION
Il n'est organisé qu'une seule session d'examen par an.
La présence en cours est obligatoire.
L'examen consiste en une épreuve écrite et une épreuve orale (soutenance de mémoire).

Validation :
Chaque candidat devra justifier d'avoir assisté au minimum à 1 expertise avant l'examen.
Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir la moyenne générale.
Toute note inférieure ou égale à 6/20 est éliminatoire.
Avoir obligatoirement la moyenne au contrôle continu.

Redoublement :
Le redoublement est autorisé en cas de non présentation du mémoire.
La durée du bénéfice de l'écrit est d'un an.

ARTICLE VIII – EQUIPE D'ENSEIGNEMENT ET MEMBRES DU JURY
Professeur Laurent BLOCH et Docteur Edouard BONTOUX.

ARTICLE IX – DELIVRANCE DU DIPLOME
Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :
- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil UFR II du 05/04/2004
C.A. du 06/07/2004

Modifications : Conseil UFR II du 21/04/2005
C.A. du 18/05/2005
Conseil UFR II du 18/04/2008
C.A. du 29/05/2008
Conseil UFR Sciences Médicales du 16/04/2010
C.E.V.U. du 26/05/2010
Conseil UFR Sciences Médicales du 17/09/2013
C.E.V.U. du 03/10/2013
Conseil UFR Sciences Médicales du 04/06/2014
Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/07/2014
Conseil UFR Sciences Médicales du 08/06/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015
Conseil UFR Sciences Médicales du 13/06/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Augmentation du coût de la formation et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 10/04/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 18/04/2017

Suspension de la 1ère année du D.I.U. en 2017-2018 :
Conseil UFR Sciences Médicales du 13/11/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 23/02/2018

Suspension à compter de l'année universitaire 2018-2019 :
Conseil UFR Sciences Médicales du 10/09/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 03/10/2018

Changement de responsable et levée de la suspension :
Conseil UFR Sciences Médicales du 21/10/2019
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/12/2019

Devient un D.U., changement d'intitulé, changement de responsable, augmentation du coût de la formation et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 12/10/2020
Conseil du Collège Sciences de la santé du 26/11/2020

Désistement d'un des responsables :
Conseil UFR Sciences Médicales du 08/03/2021
Conseil du Collège Sciences de la santé du 07/04/2021

Changement d'intitulé, ajout d'un responsable et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 10/05/2021
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/05/2021

Modification : Conseil UFR des Sciences Médicales du 08/11/2021
Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/12/2021

Modification du tarif formation initiale (harmonisation) :
Conseil UFR Sciences Médicales du13/03/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023

Modification : Conseil UFR Sciences Médicales du 06/02/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023
(Version 18)

Modification : Conseil UFR Sciences Médicales du 05/02/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/02/2024
(Version 19)

Modification (Ajout de responsable et autres):
Conseil UFR Sciences Médicales du 18/03/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 21/05/2024
(Version 20)

Mise à jour : 26/06/2024
(Version 20-1)

Modification : Conseil UFR Sciences Médicales du 10/03/2025
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/03/2025
(Version 21)

ANNEXE PROGRAMME

D.U. D'Expertises Médicales

Droit de l'expertise médicale

Ouverture du diplôme : les grands principes de l'expertise
Organisation de l'enseignement, référentiels et bibliographie, mémoires
Organisation judiciaire en France
Principes généraux de la procedure civile
Principes généraux de la responsabilité médicale
Expertise en matière de CCI
Principes généraux de la procédure pénale
Histoire et principes génaraux de la reparation du dommage corporel
Notion d'imputabilité et de causalité
La nomenclature Dintilhac (partie 1)
La nomenclature Dintilhac (partie 2)
Déontologie appliquée à l'expertise et secret médical

MODULE 2
Méthodologie de l'évaluation du dommage corporel

Expertise en matière de sécurité sociale
La consolidation medico-légale / l'état antérieur

Le rôle du sapiteur – Méthodologie de l'expertise psychiatrique
Expertise Brugnot et Tribunal des pensions

Rôle du magistrat
Assistance à des audiences au tribunal judiciaire de Bordeaux

De la réception de la mission à l'envoi du rapport – Pratique de l'expertise d'évaluation de dommage corporel au civil (partie 1)
De la réception de la mission à l'envoi du rapport – Pratique de l'expertise d'évaluation de dommage corporel au civil (partie 2)

Expérience de jeunes médecins experts
Rôle de l'avocat

MODULE 3
La pratique de l'expertise

La compagnie des experts – Devenir expert judiciaire
Le médecin conseil en assurance de personne

Le médecin conseil en assurance
Le médecin conseil de victime

Handicap lourd : traumatisme médullaire
Handicap lourd : traumatisme crânien

Travaux dirigés – Cas pratiques